

ARRÊTE MUNICIPAL DE CIRCULATION

Le Maire de la commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,
VU le Code de la route, notamment les articles R 411.8 au R 411.32 et RR 417.10,

VU la demande effectuée par l'entreprise ETEC , située 35 Route de Saint Jean à GAP 05000

ARRÊTE
51/2020

Article 1- Réglementation

L'entreprise ETEC effectue des travaux situés sur le Route du Villard à Chabottes (05260), du 4 au 5 août 2020.

Article 2 – Signalisation

Durant cette période la circulation et le stationnement seront réglementés. En effet, la Route du Villard verra sa chaussée rétrécie pour mettre en place un coffret. La signalisation sera effectuée par l'entreprise ETEC.

Article 3 – Validité

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la date de mise en place de la signalisation prévue à l'article 1.

Article 4 - Ampliations

- Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
- Le Chef de la Maison Technique de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chabottes, le 04/08/2020

Le Maire, Roland AYMERICH

